



Droits d'auteur pour la réimpression d'un livre.

Par Iva

Bonjour,

je suis graphiste indépendant et j'ai réalisé la création graphique (couverture, mise en page) d'un livre paru en 2014. Aujourd'hui l'éditeur me demande d'apporter des modifications minimales en vu d'une réimpression.

Ma facture de l'époque précisait une cession des droits de reproduction mais seulement pour une durée de 5 ans. Il me paraît donc légitime de renégocier ces droits d'auteur, ou bien ? Si oui comment en définir le montant ?

Merci d'avance pour vos éclairages.

Par Isadore

Bonjour,

Il me paraît donc légitime de renégocier ces droits d'auteur, ou bien ?

Si le contrat prévoyait une cession seulement pour cinq ans, vous devez en effet renégocier des droits, sauf à vouloir les céder gratuitement.

i oui comment en définir le montant ?

A vous de voir, en fonction de ce que demandera l'éditeur. Vous devez être mieux au fait des prix du marché de votre secteur que les membres de ce forum.